

## NOS HONORAIRES

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC (1) :

De locaux ou immeubles locatifs : de 5 % à 10 % Hors Taxes du montant des loyers encaissés + T.V.A. (20 %), soit de 6 % à 12 % TTC.

Le montant exact est déterminé en fonction des données spécifiques de l'affaire pour laquelle nous offrons nos services.

### HONORAIRES DE LOCATION TTC (1) :

Baux à usage d'habitation conformément à la Loi ALUR.

	Quote-part locataire (2) *	Quote-part propriétaire**
Honoraires de négociation	-----	<b>0.6% TTC</b> du montant des loyers annuels hors charges
Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction du bail	<b>8€ TTC/m<sup>2</sup></b>	<b>8€ TTC/m<sup>2</sup></b>
Honoraires d'état des lieux d'entrée ou de sortie	<b>3€ TTC/m<sup>2</sup></b>	<b>3€ TTC / m<sup>2</sup></b>

\* Dans la limite de 7.2% du montant des loyers annuels hors charges

\*\* Dans la limite de 7.8% du montant des loyers annuels hors charges

### **Baux pour garage et parking :**

16.66 % du loyer annuel + TVA (20%) soit 20% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (10 %) et locataires (10 %)

### **Baux à usage commercial, professionnel :**

12 % du loyer annuel + TVA (20%) soit 14.40% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (4.40 %) et locataires (10 %)

### **Prestations complémentaires :**

Honoraires de rédaction d'un avenant au bail 30 € à la charge du Demandeur

Honoraires d'état des lieux seul 3 € TTC/m<sup>2</sup>

### **HONORAIRES DE TRANSACTION TTC (1) CHARGE VENDEUR :**

6 % TTC avec un forfait minimum de 5500€ TTC

### **HONORAIRES D'ÉVALUATION TTC (1) SOUS FORME D'AVIS DE VALEUR :**

**Ces honoraires seront remboursés en cas de signature d'un mandat de vente avec l'agence.**

Avis de valeur vente : 350 € TTC

Avis de valeur locative : 150 € TTC

(1) TVA au taux en vigueur de 20 %.

(2) Le montant TTC imputé au Locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par la loi ALUR.